

Schéma Départemental Cyclable : accompagnement par l'AUTB

Accompagnement graphique et cartographie

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Conseil Départemental 90

Support / Format

PDF

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Un nouveau cadre pour les futurs aménagements cyclables

La construction du réseau cyclable départemental structurant prévu par le précédent schéma cyclable est désormais arrivée à son terme avec la réalisation de la liaison Nord Territoire, inaugurée au printemps 2019.

Afin de poursuivre sa politique d'équipement cyclable en cohérence avec les nouveaux enjeux nationaux (loi mobilité, plan vélo) et les grands axes régionaux (Schéma Régional du Tourisme, SRADDET), le Département entend donc définir un nouveau schéma directeur cyclable qui a pour objectifs principaux :

- identifier les aménagements permettant de renforcer le réseau cyclable existant ;
- pointer les actions prioritaires à mettre en place pour faciliter l'usage du vélo, une politique cyclable ne se limitant pas au simple développement d'infrastructures ;
- mettre en avant son rôle en matière de développement et d'aménagement du territoire, son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales ;
- définir un cadre budgétaire pour le financement des différentes actions à mettre en place.

Contenu global du schéma et appui de l'AUTB dans sa réalisation

Présenté à l'organe délibérant le 14 octobre 2020, le nouveau schéma départemental cyclable s'articule autour de trois axes :

- la synthèse des données recensées au niveau du département grâce aux questionnaires envoyés aux communes et au travail cartographique de diagnostic territorial réalisé par l'AUTB ;
- à partir de cette synthèse, la deuxième partie du schéma propose différentes orientations de la politique cyclable qui pourraient être engagées en fonction des enjeux du territoire sur les prochaines années, de formaliser les priorités en termes de réalisation des objectifs et de donner une visibilité sur les ambitions qui s'y rapportent ;
- un schéma directeur restant naturellement évolutif, le troisième volet de ce schéma prévoit une concertation continue avec les acteurs locaux (Communes, Intercommunalités, Autorités organisatrices des mobilités, associations, État, Départements voisins, Région, etc.), qui permettra de définir les axes et les enjeux prioritaires, ainsi que les actions à mettre en oeuvre et leur suivi.

Après avoir appuyé les services du Département dans l'élaboration du schéma, l'AUTB accompagnera la phase de concertation et d'animation auprès des acteurs locaux dès 2021.

